

Compte-rendu AG CVPP 2020

8 mai 2021 au Chalet des Bordes

Début de l'AG (dépouillement des courriers) : 9h30.

Président du Bureau de vote : Eric Scandella

Membres du bureau de vote : Jean-Paul Parmentier, Michel Koeniguer

Scrutateurs : Jean-Luc Ganier, Philippe Heinz

Présents :

Michèle et Raymond Barbaras

Pascale et Patrick Boulas

Philippe Buisset

Jean Buisset

Jean-François Costa

Jean-Luc Ganier

Philippe Heinz

Jean-Marie Heppe

Madith et Michel Koeniguer

Laurent Lefebvre

Claudine et Jean-Paul Parmentier

Eric Scandella

Michel Soudière

Nadine et Pierre Spellemaeker

38 enveloppes reçues

3 enveloppes irrecevables (2 envois trop tardifs, 1 envoi non conforme)

35 suffrages exprimés (0 bulletins blancs, 0 bulletins nuls)

Rapport moral : 28 votes pour, 3 abstentions, 4 votes contre.

Rapport financier : 32 votes pour, 0 abstentions, 3 votes contre.

Candidature du commissaire aux compte Daniel Portant : 34 votes pour, 1 abstention, 0 votes contre.

Candidats au Conseil d'administration

Michèle Barbaras : 26 voix

Raymond Barbaras : 29 voix

Philippe Buisset : 27 voix

Jean Buisset : 25 voix

Jean-Francois Costa : 33 voix

Philippe Heinz : 30 voix

Jean-Marie Heppe : 26 voix

Pierre Domptail : 26 voix

Hervé Fournier : 26 voix

Jean-Luc Ganier : 25 voix

Marie-Edith Koeniguer : 28 voix

Michel Koeniguer : 30 voix

Dorothee Lemoine : 27 voix

Eric Scandella : 35 voix

Michel Soudière : 35 voix

En résumé : Tous les candidats au Conseil d'administration et le candidat commissaire aux comptes sont élus.

Fin de l'AG : 10 h 30.

La première réunion du nouveau Conseil d'Administration qui votera le bureau se tiendra début juin (date à préciser). Jusqu'à cette date, les membres sortants continuent d'assurer les affaires courantes.

Annexes :

Bilan moral

Bilan sportif

Bilan financier

Rapport vérificateur aux comptes

CLUB DE VOILE DE PIERRE-PERCEE

ASSEMBLEE GENERALE

AVRIL 2021

Une fois de plus, chers amis, il me revient de dresser devant vous le rapport moral de cette année 2020 du Club de Voile de Pierre-Percée. Vous noterez que j'ai simplement dit « de cette année 2020 ». Il est en effet difficile de parler d'une année de voile, ou d'une année de navigation. Certes, quelques bateaux ont été mis à l'eau, quelques bateaux ont fait le tour du lac, mais nous n'avons pas connu comme les années précédentes ces fières journées de régates voyant chacun affronter tout le monde, enfin et en tout cas, au moins sur la dizaine de bateaux qui habituellement participaient à ce genre de manifestation. Nous ne nous sommes guère retrouvés sur la rive, à proximité de notre barbecue dans l'odeur des saucisses et des frites. Nous n'avons pas attiré sur les rives la petite foule qui aimait regarder nos bateaux évoluer et faire des ronds dans l'eau à l'occasion de nos journées « toutes voiles dehors ». De tout ceci un seul coupable bien sûr, le temps. Ce temps qui nous a privé de toute l'eau nécessaire pour pratiquer notre activité préférée. Cela fait quelques années maintenant que nous connaissons ce marnage important qui paralyse, peut-on dire la vie? en tout cas le dynamisme de notre club . Il a fait que nos bateaux ont passé le plus clair de leur temps aux hangars plutôt que sur l'eau.

Malgré tout ceci, la vie du club s'est poursuivie. Le comité, le bureau se sont réunis aussi souvent que cela fut nécessaire. Des contacts furent établis avec le Syndicat Mixte d'Aménagement des lacs de la Plaine, avec la Préfecture aussi et avec la mairie de Badonviller, le tout dans l'idée de rester partenaires de ce qui semblait se dessiner comme projet autour des lacs de la Plaine. Projet touristique bien sûr, et aussi projet d'aménagements. Vous n'avez pas été sans remarquer que certaines activités ont déserté le site du lac du Vieux-Pré pour se réinstaller en bas à proximité du lac de Celles-sur-Plaine. Dans l'immédiat notre souhait de participer à la vie touristique autour des lacs, de réfléchir aussi, éventuellement, à d'autres sites ou autres modes de mouillage plus adaptés aux changements de niveau, reste au point mort. Les autorités ont en effet laissé en jachère les projets qui se dessinaient, attendant l'arrivée d'une période plus propice à leur étude et à leur mise en œuvre.

La vie du club, et c'est peut-être le point le plus délicat de ce rapport moral, mais qu'il faut aussi aborder, ce sont ces incompréhensions, ces pratiques, ces attitudes qui ont existé et qui persistent encore sous forme de différents entre certains membres du club. Et je dirais aussi qui furent à la source de création de petits groupes qui se sont opposés au sujet de ces pratiques, de bonne volonté parfois, mais appliquées de façon trop individuelle, trop catégorique et énoncées de façon péremptoire. Le bureau a dû se résoudre à mettre en place une commission de conciliation pour que tous les points de vue puissent s'exprimer, éventuellement, pourquoi pas, se rapprocher. Cette commission n'a pu fonctionner tel qu'elle aurait dû le faire (cf son compte-rendu publié le 24/08/2020 sur le site du club en article protégé)) et s'est conclue sous la forme de ce que certains ont voulu qualifier de sanction. Je continuerai à dire qu'en arriver là n'était pas un but premier. Je reste persuadé que ce club, s'il veut survivre, doit fonctionner comme l'ont voulu ses créateurs, de manière démocratique, ouvert à la bonne volonté de chacun mais dans le respect des textes qui le régissent.

Comme dans tout groupe démocratique il y aura toujours forcément des déçus par les décisions prises à la majorité des voix. Mais c'est la règle du jeu et chacun doit s'y conformer. Si un individu n'arrive pas à modifier le comportement du groupe dans lequel il évolue, ce n'est peut-être pas le fonctionnement du groupe qui est à revoir. Et dans ce cas il faut avoir l'honnêteté, le courage de dire « Je ne m'y retrouve plus, je vais voir ailleurs » et pourquoi pas s'identifier dans une autre structure. Il ne faut pas tout mélanger.

Ce sera ma position. Je dirais même ma détermination si effectivement le Club de Voile de Pierre-Percée reste un conglomérat hétéroclite où certains essaieraient de dominer de la voix ou du geste et non plus une entité fonctionnant sur le principe de l'amitié, du partage, de la compréhension, de la volonté commune.

Vous allez voter pour un nouveau comité qui élira un nouveau bureau. Je vous engage à faire confiance à ces élus pour que vive le C.V.P.P. dans l'esprit de ce que je viens d'exprimer plus haut. S'il en est ainsi et si je suis élu je suis prêt à collaborer et à poursuivre dans la fonction que vous m'avez confiée. A défaut je laisserai ce mandat à qui présentera les épaules plus larges pour gérer l'incohérence, mais aussi qui aura l'esprit plus inventif et la capacité de réunir plus efficaces.

Quoi qu'il en soit je veux terminer sur une note positive et partager avec vous l'espoir d'une année où l'on entendra encore le bruit du vent dans les haubans, les clameurs au passage des bouées de régates et les éclats de rire près du chalet.

Qu'Eole nous soit favorable.

Je vous remercie de m'avoir prêté attention.

Le Président,

Jean-François COSTA

P.S. Je vous renvoie tous au calendrier provisoire de la saison 2021 publié sur le site et vous rappelle que le dépouillement des votes se fera en présence de qui voudra et pourra venir.

Bilan sportif 2020

Pour rappel, chaque dernier dimanche des mois d'avril à septembre sont programmées nos régates club, l'objectif étant de réunir un maximum de bateaux et de régatiers pour partager un moment fédérateur de navigation et de convivialité.

Sur un plan technique, le classement à ces régates est établi selon les règles de courses OSIRIS habitables (Organisation du Système d'Informations pour les Régates Inter-Séries habitables) qui visent à équilibrer les chances de chaque voilier. Le temps réel chronométré de chaque bateau est multiplié par son coefficient rating modulé par son coefficient de vent léger. Pour résumer, le voilier franchissant la ligne d'arrivée en premier n'est pas forcément le voilier vainqueur.

En début de saison, moment où généralement chacun s'affaire à préparer son bateau, le niveau du lac était déjà bien bas (- 9 m).

Le long des berges du lac, sur la terre ferme, gisaient de nombreux mouillages. Les rares adhérents qui voyaient leur bouée de mouillage flotter s'interrogeaient sur l'opportunité de mettre ou ne pas mettre leur voilier à l'eau, sachant que dans un avenir plus ou moins proche, ils seraient confrontés à l'échouage de leur bateau.

Résultat : plusieurs propriétaires ont renoncé à la mise à l'eau et très peu de bateaux se sont retrouvés au mouillage.

La suite de la saison n'a fait que conforter cette crainte : une sécheresse exceptionnelle et des températures caniculaires tout l'été n'ont fait qu'accélérer la baisse du niveau du lac pour atteindre fin novembre une cote de - 20 m.

A cette situation déjà pénible s'est rajouté le problème sanitaire de la COVID 19 avec ses contraintes : périodes de confinement, directives formelles restreignant les réunions publiques et sportives.

En conséquence, aucune régate club n'a pu être organisée cette année 2020 sur notre plan d'eau.

Toutefois, notre camarade Yves KENNEL, a eu l'opportunité en début de saison à Cannes, entre deux périodes de confinement, de participer à quelques régates locales.

Ci-dessous ses résultats très honorables. Bravo !!!

KENNEL YVES (0199627V)

Licence 2020

Club CVPP (54009)

CDV CDVMEURTHE & MOSELLE (54000)

Ligue GRAND EST (789)

Année	Classement	Division	place	bateaux	pts
2020	National	N6	11802	OSIR	160
2020	Régional	NC			-1

Résultats sportifs pour l'année sportive : 2020

Vous pouvez cliquer sur le titre d'une colonne pour changer l'ordre du tableau (colonne dont le titre est en gras).

Année	Bateau	N°Voile	Libellé	Dates	Grade	Grp DI	Code part.	Organisateur	Place	Classés	CIFN	CIFR
"	OSIR	FRA 21872	3eme manche CYCCIT	16/02/20	5B		D	C.N.N. (06035)	5	10	120	0
"	"	FRA 43908	Régate de Bassin Grand Prix du Port de Cannes	02/02/20	5B		D	CN PORT DE CANNES (06031)	7	14	160	0
"	"	FRA 21872	Coupe du Président - CYCCIT	12/01/20	5B		L	Y C CANNES (06004)	6	7	40	0
LIBELLE			Dates	Grade	Bateau	Place	Nb Classés	Réception hors délai	Nb coureurs hors quota	Reçu le		
Régate de Bassin Coupe de la ville de Theoule			27/09/20	5B	OSIR	2	4	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	29/09/20		

Pour cette prochaine saison, nous sommes bien évidemment toujours tributaires de l'hypothétique remontée du niveau du lac et de la COVID 19.

Cependant, il me plaît à espérer que nous pourrions toutes et tous nous retrouver sur l'eau pour partager d'agréables moments de navigation voire même nous défier amicalement sur l'un ou l'autre parcours de régates.

Vive la saison 2021 !!!

Michel KOENIGUER.

AG CVPP 2020 24/04/2021
RAPPORT FINANCIER

ADHESIONS			
	2018	2019	2020
Adhésions payantes	58	59	49
Licences	56	54	25
Droits navigation	43	44	18
Locations hangar	23	22	22

Pas de nouvelles adhésions en 2020

49 adhésions payantes :

- 24 type famille.
- 25 type membre.
- 26 ayant droits : membres de la famille pouvant voter (2 par famille maxi).
- Total : 75 membres avec ayant droits.

Par rapport à 2019 :10 cotisations non renouvelées.

25 licenciés + 1 dans autre club (Plobsheim) (reversées à la FFV).

18 droits de navigation dont 1 pour dériveur (reversés au SMLac).

22 locations hangar.

BANQUE				
	Compte courant	Livret bleu	Total	
01/01/20	6389,62	13519,55	19909,17	
31/12/20	5670,72	13590,01	19260,73	
Résultat	-718,9	70,46	-648,44	

Les avoirs du CVPP sont sur 2 comptes au Crédit Mutuel

- 1 Compte courant :

6389,62 € au 01/01/2020

5670,72€ au 31/12/2020

soit 718,9€ de déficit

- 1 Livret bleu (compte épargne)

13519,55 au 01/01/2020

13590,01 au 31/12/2020

soit 70,46 de bénéfice

LIVRET BLEU			
Date	Libellé	Dépenses	Recettes
01/01/20	Solde		13519,55
31/12/20	intérêts		70,46
31/12/20	Solde		13590,01

Pas de mouvements : réserve en cas de besoin

- Intérêts à 0,5 % depuis février 2020, 0,75 en janvier

RESULTATS COMPTE COURANT					
DEPENSES	2019	2020	RECETTES	2019	2020
Achat matériel	4151,09	360	Evénements	1075	990
Eau-Edf	33	41,23	Subventions	0	325
Fournitures activites	363,38	894,74	Dons	62	43
Fournitures bureau	149,22	176,76	Cotisations membres	4272	3346
Locations	2764	2744	Cotisations bateaux	1740	700
Frais entretien	495,31	593,97	Cotisations hangar	2420	2420
Assurance	1299,43	1330,3	Ventes licences	3021	1462,5
Frais déplacements	89,4	207	Vente materiel	750	0
Frais postaux	87,74	139,47	Autres produits	20	20
Frais bancaires	36	46	Virement du CSL	0	0
Internet	118,41	118,13			
Cotisations	324	452,5			
Achat licences	2793	1404			
Frais événements	2102,35	1557,3			
Autres frais de gestion	0	0			
TOTAL	14806,33	10065,4	TOTAL	13360	9306,5
RESULTAT EXCEDENT			RESULTAT : DEFICIT	1446,33	758,9
	14806,33	10065,4		14806,33	10065,4

Dépenses :

Achat matériel 360 € : Moteur électrique + batterie

Eau 41,23€ : Eau hangar

Fournitures activités 894,74€ : essence, clés, mouillages, masques + gel

Fournitures bureau 176,76€ : Papèterie, encre imprimante etc

Locations 2764€ : Droits navigation 2019 : 980€ , droits navigation 2020 : 700 € versé au Smlac et location hangar 2020 mairie Val : 1064€.

Frais entretien 593,97€ : Révision moteur et extincteurs et petites réparations.

Assurances 1330,3€ : MAIF Chalet, sécus, et remorques bateaux club.

Frais déplacements 207€ : Réunions CDV 54.

Frais postaux 139,47€ : Timbres

Frais bancaires 46€ : Le club ne paye pas de frais bancaires juste l'accès internet pour la consultation du compte.

Internet 118,13€ : Hébergement site.

Cotisations 452,5€ : cotisation du club à la FFV.

Achat licences 1404€

Frais événements 1557,3€ : Repas AG, apéros, fleurs pour Freddy ...

Autres frais gestion 0€.

Recettes

Recettes événements 990€ : repas AG et repas 14 août payés par membres.

Subventions 325€ : Subvention CDV 54 (100 €), ligue Gd Est participation masques (150€), ligue Gd Est participation licences (75€) .

Dons 43€ : Montants cotisations arrondis par des membres.

Cotisations Membres 3346€

Cotisations bateaux (droits navigation) 700€.

Cotisations hangar 2420€.

Ventes licences 1462,5€..

Vente matériel 0€.

Autres produits de gestion 20€ : caution clé hangar.

Total recettes 9306,5€

Déficit de 758,90 à relativiser car les droits de navigation de 2019 (980€) ont été payés en 2020 Note : Banque : déficit différent de 718,9€ cause : 1 chèque de 40€ du 27/08/20 remboursement droit de mouillage non débité.

BUDGET PREVISIONNEL 2022			
DEPENSES		RECETTES	
Achat matériel	500	Evénements	1000
Eau-Edf	50	Subventions	130
Fournitures activités	800	Dons	50
Fournitures bureau	200	Cotisations membres	3500
Locations	2000	Cotisations bateaux	900
Frais entretien	800	Cotisations hangar	2310
Assurance	1300	Ventes licences	1300
Frais déplacements	200	Autres produits	50
Frais postaux	200		
Internet	150		
Frais bancaires	40		
Cotisations	500		
Achat licences	1300		
Frais événements	1200		
Autres frais de gestion	0		
TOTAL	9240	TOTAL	9240

L'état du lac en début de saison peut faire fuir des membres comme en 2019, donc le budget est réduit . Pas d'achat de gros matériel prévu, au cas où, la dépense sera faite sur le compte épargne

RAPPORT DES REVISEURS AUX COMPTES DU CLUB DE VOILE DE LA PIERRE PERCEE EXERCICE 2020

Mesdames, Messieurs,

En vertu du mandat qui m' a été confié lors de la dernière Assemblée Générale du Club de Voile de la Pierre Percée, J'ai l'honneur de vous faire part des conclusions des vérifications que j'ai menée en visio-conférence avec le Trésorier du Club et en présence du Président du Club.

J'ai eu à ma disposition toutes les pièces comptables liées à l'exercice 2020. J'ai pu valider les écritures et de soldes comptables et ceci conformément aux décisions prises lors des réunion du Comité du club. Nous avons également vérifié les soldes en banque au 31 Décembre 2020.

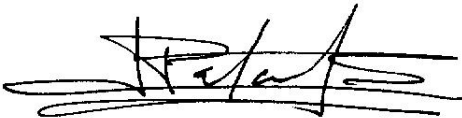
Les vérifications effectuées nous permettent de dire que les comptes reflètent fidèlement la situation financière du club.

Qu'il me soit permis de féliciter Monsieur Michel SOUDIERE en tant que Trésorier pour la qualité du travail accompli et le remercier pour la bonne présentation des pièces, ce qui a facilité mon travail de vérification.

En conclusion, je propose de donner quitus au Trésorier du Club de Voile de la Pierre Percée.

Sundhouse le 19 Mars 2021

Le réviseur aux comptes :



Daniel PORTANT